



CONSULTATION DU PUBLIC :

**« PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉFINISSANT LA LISTE DES
COMMUNES OÙ LA PRÉSENCE DU CASTOR D'EURASIE EST AVÉRÉE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE ET RÉGLEMENTANT L'USAGE
DES PIÈGES DE CATÉGORIE 2 »**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉMISES PAR LE PUBLIC

11 JUIN 2021

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Le projet d'arrêté préfectoral définissant la liste des communes où la présence du castor d'Eurasie est avérée dans le département de la Marne et réglementant l'usage des pièges de catégorie 2, a fait l'objet d'une consultation du public du 17 mai au 7 juin 2021, via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

Nombre total d'observations reçues :

Aucune remarque n'a été émise durant la consultation du public.

L'arrêté est proposé à la signature de monsieur le Préfet dans sa version soumise à la consultation.